

Population¹ des municipalités, décret 2024

Code	Nom de la municipalité	Désignation abrégée	Population
Villages nordiques			
99125	Akulivik	VN	639
99105	Aupaluk	VN	230
99085	Inukjuak	VN	1 864
99140	Ivujivik	VN	416
99090	Kangiqsualujuaq	VN	1 010
99130	Kangiqsujuaq	VN	842
99110	Kangirsuk	VN	577
99095	Kuujuaq	VN	2 718
99075	Kuujuarapik	VN	731
99120	Puvirnituq	VN	2 218
99115	Quaqtaq	VN	473
99135	Salluit	VN	1 629
99100	Tasiujaq	VN	445
99080	Umiujaq	VN	579

Source : Institut de la statistique du Québec.

1. Estimation de la population au 1^{er} juillet 2023.

Les données de population décrétées sont la référence pour l'application des lois et des règlements ainsi que pour la gestion des programmes gouvernementaux.

Le décret a été adopté par le Conseil des ministres le 20 décembre 2023, son numéro est le **1836-2023** et il a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 27 décembre 2023.

Le dénombrement est basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec en date du 1^{er} juillet 2023.

Les décrets de population ne doivent pas être utilisés pour un suivi historique de la population des municipalités, que ce soit à des fins d'analyse démographique ou d'aménagement du territoire. Nous vous invitons plutôt à consulter la section Données démographiques régionales du site de l'Institut de la statistique du Québec.